



Paris, le 24 janvier 2011

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

STATISTIQUES RELATIVES AUX OPCVM DE LA ZONE EURO

NOVEMBRE 2010

En novembre 2010, l'encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro était supérieur de 27 milliards d'euros à celui enregistré en octobre 2010. Cette hausse résulte principalement d'une progression de la valeur des parts.

L'**encours de parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro** est ressorti en hausse à 5 596 milliards d'euros en novembre 2010, contre 5 569 milliards en octobre. Sur la même période, l'encours des parts émises par les OPCVM monétaires de la zone euro est passé de 1 125 milliards d'euros à 1 153 milliards.

Les **souscriptions nettes¹ de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro** sont ressorties à 5 milliards d'euros en novembre 2010, tandis que les souscriptions nettes de parts d'OPCVM monétaires se sont établies à 6 milliards.

Le rythme de progression annuel des émissions de parts d'OPCVM non monétaires de la zone euro, calculé sur la base des transactions, s'est inscrit à 6,6 % en novembre 2010. S'agissant des OPCVM monétaires, le taux de variation annuel est ressorti à -9,9 %.

¹ Les souscriptions nettes de parts d'OPCVM reflètent principalement la différence entre les émissions et les remboursements, mais elles peuvent également recouvrir d'autres opérations, comme celles résultant du paiement de dividendes reçus ou distribués par le fonds.

Émissions de parts d'OPCVM

(montants en milliards d'euros et taux de croissance annuels ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	2010			
	Août	Sept.	Oct.	Nov.
<u>OPCVM non monétaires :</u>				
Encours	5 463	5 504	5 569	5,596
Transactions	30	17	30	5
Variation annuelle en pourcentage	7,5	7,1	7,0	6,6
<u>OPCVM monétaires :</u>				
Encours	1 180	1 137	1 125	1,153
Transactions	28	- 18	- 7	6
Variation annuelle en pourcentage	- 12,1	- 11,6	- 11,8	- 9,9

Source : BCE

En ce qui concerne la **ventilation par stratégies de placement**, le rythme de progression annuel des parts émises par les fonds « obligations » est ressorti à 9,2 % en novembre 2010 et les souscriptions nettes se sont inscrites à - 1 milliard d'euros. S'agissant des fonds « actions », le taux de croissance annuel est ressorti à 3,6 % et les souscriptions nettes à 8 milliards d'euros. Pour les fonds « mixtes », le taux de croissance s'est établi à 6,3 % et les souscriptions nettes à 2 milliards d'euros.

Notes

- Les OPCVM monétaires sont présentés séparément dans ce communiqué de presse car ils sont classés dans le secteur des institutions financières monétaires du cadre statistique européen, tandis que les autres OPCVM sont classés dans le secteur des autres intermédiaires financiers.
- Outre les données relatives au mois de référence, le présent communiqué de presse contient des révisions mineures des données concernant les périodes précédentes.
- Les dernières données relatives aux OPCVM peuvent être téléchargées à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=17066> et <http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=8257806>). Des informations plus détaillées concernant les dernières données relatives aux OPCVM, ainsi que des notes méthodologiques, sont disponibles sur les pages *Euro area investment fund statistics* (Statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/funds/html/index.en.html>) et *The balance sheets of monetary financial institutions* (Les bilans des institutions financières monétaires) (<http://www.ecb.europa.eu/stats/money/aggregates/bsheets/html/index.en.html>) de la partie *Statistics* du site internet de la BCE.

- Les séries statistiques relatives à la zone euro recouvrent les États membres de l'UE ayant adopté l'euro avant la période sur laquelle portent les statistiques.
- Dans le présent communiqué de presse, la somme des composantes ne correspond pas toujours au total en raison des arrondis.
- La publication des statistiques relatives aux OPCVM de la zone euro pour décembre 2010, janvier et février 2011 doit intervenir, respectivement, le 18 février, le 18 mars et le 15 avril 2011 à 10h00.

Banque de France
Direction de la Communication
Service de Presse
48 rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01

Tél. : 01 42 92 39 00 – Télécopie : 01 42 60 36 82
Internet : <http://www.banque-france.fr>

Parts émises par les OPCVM non monétaires de la zone euro

(montants en milliards d'euros et variations annuelles en pourcentage ; données brutes ; encours en fin de période ; transactions au cours de la période)

	OCTOBRE 2010			NOVEMBRE 2010		
	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾	Encours	Transactions	Variation annuelle en pourcentage ¹⁾
Ventilation par stratégies de placement²⁾						
OPCVM « Obligations »	1 814	9	10,0	1 809	-1	9,2
OPCVM « Actions »	1 597	15	3,5	1 634	8	3,6
OPCVM « Mixtes »	1 359	7	6,5	1 357	2	6,3
OPCVM « Placements immobiliers »	260	0	9,9	258	0	9,2
Fonds spéculatifs	100	-1	13,6	104	-1	12,8
Autres OPCVM	439	-1	5,8	434	-2	5,0
Ventilation par types de fonds³⁾						
Fonds ouverts	5 485	30	6,8	5 512	6	6,4
Fonds fermés	84	-1	19,1	84	0	18,9
Total	5 569	30	7,0	5 596	5	6,6

1) Les variations annuelles en pourcentage sont calculées sur la base des transactions.

2) La ventilation par stratégies de placement correspond généralement à la catégorie d'actifs dans laquelle l'OPCVM investit principalement, habituellement sur la base d'une stratégie établie (si, par exemple, l'organisme investit essentiellement en actions et autres titres de participation, il sera répertorié dans la catégorie « OPCVM actions »). Les fonds investissant à la fois en actions et en obligations, sans qu'aucune de ces catégories ne soit prédominante, sont classés dans la catégorie « OPCVM mixtes ». Les fonds spéculatifs sont classés conformément à la définition statistique figurant dans l'orientation BCE/2007/9. Ils recouvrent, en particulier, les fonds mettant en œuvre des stratégies de placement relativement libres de contraintes et soumis à peu de restrictions quant aux types d'instruments financiers dans lesquels ils peuvent investir. Quand aucun classement en OPCVM actions, obligations, mixtes, immobiliers ou fonds spéculatifs n'est possible, l'organisme sera répertorié dans la catégorie résiduelle « autres OPCVM ».

3) Les parts de fonds ouverts peuvent être rachetées ou remboursées sur les actifs du fonds. Les fonds fermés sont des fonds dont le nombre de parts émises est fixe.